

Règlement courses enfants : 2km et 900m départ 9H35

Catégories :

Minimes	MI	2011 et 2012
Benjamins	BE	2013 et 2014
Poussins	PO	2015 et 2016
Ecole Athlé	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

Horaires

- Poussins, Benjamins, Minimes : animations athlétisme, course 2km maximum. **Départ 9h35.**
- Baby athlé, Ecole athlé : animations athlétisme, course 900m **Départ 9h35.**

IMPORTANT : possibilité pour les parents participant aux courses ou à la randonnée de laisser les enfants en accueil garde auprès des éducateurs sportifs : voir bulletin inscription.

Licence / certificat médical : non demandé pour les courses enfants car non chronométrées.

⇒ Règlementation running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)

Frais d'engagement :

Courses enfant : **gratuites**

Echauffement encadré par des éducateurs à 9h

Il est fortement conseillé aux enfants de participer à un échauffement avant le départ. **RDV 8h50** dans le parc de l'orangerie.

Accueil et encadrement par des éducateurs sportifs à partir de 8h30 jusqu'à 12h30

Uniquement pour les enfants des participants aux courses, marche nordique ou randonnées.

Sur inscription préalable lors de l'inscription.

Classement :

Par dossard électronique (ordre d'arrivée) sans chronométrage.

Podiums :

Trois premiers par catégorie G/F

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur le torse pour être visible.

Course 900m : dossard violet

Course 2km : dossard vert.

Ravitaillement :

A l'arrivée

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée

Sécurité :

- Des signaleurs seront présents sur le parcours.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Les courses enfants se déroulent sur des circuits protégés (hors circulation véhicules à moteur)
- La course 900m Baby athlé à poussins est freiné sur 500m par deux éducateurs

Responsabilité civile (courses et randonnées) :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Annulation des courses

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves.

Photographies Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où pourrait apparaître votre enfant sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

